

Séance du lundi 26 mars 2012

**Étaient présents :** Gilles RICHARD, Fabrice LAUNAY (à partir de 22 heures), Mireille SABRI, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Gérald MENDES, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES, Francis REMONDINI.

**Étaient représentés :** Sylvie CARRE (procuration à Philippe RUPIN), Brigitte DUFFOURD (procuration à Mireille SABRI), Fabrice LAUNAY (procuration à Gérald MENDES jusqu'à son arrivée à 22 heures), François BELLAMY (procuration à Pascale REMONDINI).

**Était absent :** Guillaume SEVELLEC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 26 mars 2012 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 février 2012 est adopté à l'unanimité.

**I. Suivi des décisions prises en Conseil Municipal**

- ✓ Les radars pédagogiques ont été installés ce jour.
- ✓ Collège « La Champagne » : certains élus se sont rendus à la manifestation organisée le 22 février. Une pétition lancée par les deux associations de parents d'élèves circule actuellement. Il est proposé aux conseillers municipaux de signer celle-ci.
- ✓ Monsieur le Maire a sollicité auprès d'entreprises un devis pour la pose de rochers empêchant le stationnement sur les trottoirs rue de Dijon (entrée Sud).
- ✓ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a déposé une plainte pour des nouveaux actes de vandalisme (carreaux brisés au foyer, cendrier et poteaux cassés, grillage abimé ...) Compte tenu de des vitesses excessives constatées rue des Chêneteaux et de la fréquentation importante de cette rue, il a demandé des contrôles radars à la gendarmerie. De plus, compte tenu de la proximité de l'école, Monsieur le Maire souhaite instaurer par arrêté une interdiction de tourner à gauche « rue des Chêneteaux » pour les véhicules venant de Seurre et se rendant à Gevrey-Chambertin. La signalisation horizontale de l'entrée Sud de Dijon a été faite ce jour par l'entreprise Girod. Une étude concernant l'entrée Nord va être réalisée.

**II. Présentation et vote des comptes administratifs 2011 pour le budget principal et le budget lotissement « le Champ des Vignes »**

Le Maire présente le Budget Primitif 2011, les Décisions Budgétaires Modificatives qui s'y rattachent ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2011 pour le budget principal et le budget lotissement.

Le Maire se retire. Monsieur Philippe RUPIN, 1<sup>er</sup> adjoint est désigné Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

**Sous la présidence de Monsieur Philippe RUPIN, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 2 abstentions, VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs 2011 qui se décomposent comme suit :

Budget Principal

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Déficit antérieur reporté	66 737,95		
Dépenses	115 851,60	Recettes	141 257,61
Résultats exercice 2011 (excédent)	25 406,01		
RÉSULTAT GLOBAL (déficit)	41 331,94		
Restes à réaliser :	5 670,00		00,00

## FONCTIONNEMENT

		Excédent antérieur reporté	57 516,48
Dépenses	206 055,90	Recettes	272 861,42
Résultats exercice 2011 (excédent)			66 805,22
RÉSULTAT GLOBAL (excédent)			124 322,00

Détail du compte administratif par chapitre :

### RECETTES - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget 2011	Réalisé 2011
013	Atténuation de charges	150,00	257,27
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	28 141,00	31 082,61
73	Impôts et taxes	158 844,00	162 307,06
74	Dotations, subventions et participations	57 703,00	59 514,58
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00	13 131,84
76	Produits financiers	0,00	0,41
77	Produits exceptionnels	700,00	5 732,74
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>262 538,00</b>	<b>272 026,51</b>
042	Op° ordre de transfert entre section	840,00	834,91
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT EXERCICE</b>		<b>263 378,00</b>	<b>272 861,42</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	57 516,00	57 516,48
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT BUDGET</b>		<b>320 894,00</b>	<b>330 377,90</b>

### DEPENSES - FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	Budget 2011	Réalisé 2011
011	Charges à caractère général	125 993,00	95 764,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	42 910,00	42 811,22
014	Attribution compensation	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	63 474,00	53 933,01
66	Charges financières	12 500,00	11 182,67
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>244 977,00</b>	<b>203 690,90</b>
042	Op° ordre de transfert entre section	2 367,00	2 365,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT EXERCICE</b>		<b>247 344,00</b>	<b>206 055,90</b>
023	Virement à la section d'investissement	69 513,00	69 513,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET</b>		<b>316 857,00</b>	<b>275 568,90</b>

### RECETTES - INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Budget 2011	Réalisé 2011
10	Dotations, fonds divers et réserves	95 803,00	110 185,95
13	Subventions d'investissement reçues	10 000,00	8 299,26
16	emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>105 803,00</b>	<b>118 485,21</b>
040	Op° ordre de transfert entre section	2 367,00	2 365,00
041	Opérations patrimoniales	20 410,00	20 407,40
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT EXERCICE</b>		<b>128 580,00</b>	<b>141 257,61</b>
021	Virement de section fonctionnement	69 513,00	69 513,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT BUDGET</b>		<b>198 093,00</b>	<b>210 770,61</b>

## DEPENSES - INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Budget	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00	1 487,00
16	Emprunts	42 000,00	39 792,95
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	66 605,00	53 329,34
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>110 105,00</b>	<b>94 609,29</b>
040	Op° ordre de transfert entre section	840,00	834,91
041	Opérations patrimoniales	20 410,00	20 407,40
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT EXERCICE</b>		<b>131 355,00</b>	<b>115 851,60</b>
001	Déficit d'investissement reporté	66 738,00	66 737,95
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET</b>		<b>198 093,00</b>	<b>182 589,55</b>

### Budget lotissement

INVESTISSEMENT		RECETTES	
Déficit antérieur reporté	0,00		
Dépenses	10 805,86	Recettes	10 805,86
Résultats exercice 2011	0,00		
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00</b>		

### FONCTIONNEMENT

Report 2010 (excédent)			27 729,72
Dépenses	21 962,05	Recettes	93 020,86
Résultats exercice 2011 (excédent)			71 058,814
<b>RÉSULTAT GLOBAL (excédent)</b>			<b>98 788,53</b>

Le Maire reprend la présidence de la séance.

### III. Approbation du compte de gestion 2011 dressé par Madame POILLOT, receveur, pour le budget principal et pour le budget lotissement « le Champ des Vignes »

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

#### **Le conseil municipal,**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DÉCLARE, à 12 voix pour, 2 abstentions, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

### III. Affectation du résultat de l'exercice 2011 pour le budget principal

Le conseil municipal constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2011, soit :

- Section d'investissement : DÉFICIT de 41 331,94 €
- Section de fonctionnement : EXCÉDENT de 124 322,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 2 abstentions, DÉCIDE** l'affectation du résultat total de la section de fonctionnement comme suit :

- **AFFECTATION de la somme de 47 001,94 euros à la section d'investissement (recette portée sur le budget de l'an 2012 à l'article 1068 – chapitre 10) ;**
- **REPORT en section de fonctionnement sur le Budget Primitif 2012 à l'article 002 (excédent antérieur reporté en recettes) du solde disponible, soit 77 320 ,06 euros.**

### V. Vote du taux des taxes

L'état 1259 de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale fait apparaître pour la commune des recettes fiscales pour 2012 **à taux constant** d'un montant de 142 314 € répartis comme suit :

- Taxe d'habitation : 62 917 €
- Foncier bâti : 72 375 €
- Foncier non bâti : 7 022 €

Le maire présente des simulations d'augmentation du taux des taxes de 1%, 1,5% et 2%. Il soumet au débat la fixation du taux des taxes pour l'année 2012 et précise qu'il est pour sa part favorable au maintien du taux actuel.

Considérant la conjoncture économique particulièrement difficile,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour, 2 abstentions DÉCIDE** de ne pas augmenter le taux des taxes qui restent fixées pour 2012 à :

- Taxe d'habitation : 7,17 %
- Foncier bâti : 13,05 %
- Foncier non bâti : 39,01 %

### VI. Présentation et vote du budget principal et du budget lotissement « le Champ des Vignes »

#### Budget Principal

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif pour 2012 préparé lors de la réunion de la commission budget du 12 mars.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 2 abstentions ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2012** comme suit :

- ▶ Section de fonctionnement : recettes : 341 789 € /dépenses : 283 993 €
- ▶ Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour 177 482 €

Détail du budget primitif par chapitre :

#### **RECETTES - FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Désignation	Budget 2012
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	4 830,00
73	Impôts et taxes	173 352,00
74	Dotations, subventions et participations	58 687,00
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	600,00
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>259 469,00</b>
042	Op° ordre de transfert entre section	5 000,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT EXERCICE</b>		<b>264 469,00</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	77 320,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT BUDGET</b>		<b>341 789,00</b>

## DEPENSES - FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	Budget 2012
011	Charges à caractère général	118 011,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 060,00
014	Attribution compensation	1 800,00
65	Autres charges de gestion courante	56 390,00
66	Charges financières	9 400,00
67	Charges exceptionnelles	100,00
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>230 761,00</b>
042	Op° ordre de transfert entre section	2 365,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT EXERCICE</b>		<b>233 126,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	50 867,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET</b>		<b>283 993,00</b>

## RECETTES - INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Budget 2012
10	Dotations, fonds divers et réserves	73 600,00
13	Subventions d'investissement reçues	650,00
16	emprunts	50 000,00
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>124 250,00</b>
040	Op° ordre de transfert entre section	2 365,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT EXERCICE</b>		<b>126 615,00</b>
021	Virement de section fonctionnement	50 867,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT BUDGET</b>		<b>177 482,00</b>

## DEPENSES - INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Budget
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16	Emprunts	42 750,00
20	Immobilisations incorporelles	33 000,00
21	Immobilisations corporelles	55 400,00
<b>TOTAL DEPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT</b>		<b>131 150,00</b>
040	Op° ordre de transfert entre section	5 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT EXERCICE</b>		<b>136 150,00</b>
001	Déficit d'investissement reporté	41 332,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET</b>		<b>177 482,00</b>

### Budget lotissement

Compte tenu de la vente des trois lots constituant le lotissement, les recettes réelles sont égales à zéro. Une somme de 25 000 € est inscrite en dépenses en prévision des travaux de finition de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 2 abstentions, ADOPTE le Budget Annexe du lotissement « le Champ des Vignes » pour l'exercice 2012 comme suit :

- ▶ Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour 25 000 €
- ▶ Section de fonctionnement : dépenses : 50 000 € / recettes : 123 789 €

## VII. Transfert de la compétence périscolaire à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais a engagé depuis février 2011, une étude sur la faisabilité du transfert de compétence « Périscolaire », que de nombreuses réunions de commissions communautaires ont été tenues sur ce sujet ainsi qu'une réunion d'information, le 21 février 2012, destinée aux élus municipaux.

Après cette période de réflexion, le Conseil Communautaire s'est réuni le 23 février 2012 pour proposer la modification des statuts suivante :

- Reprise et Transfert de la compétence "Périscolaire" concernant la gestion des services de restauration et garderie scolaires sur le périmètre de la Communauté de Communes avec modification de l'article 6-4 "Enfance Jeunesse" des statuts de la Communauté de Communes.

En conséquence, il est proposé d'adopter la modification de l'article 6-4 des statuts, proposée et votée par l'assemblée de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais lors de sa réunion du 23 février 2012 selon la nouvelle rédaction présentée ;

### **Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 2 abstentions :**

- **ADOpte** la modification de l'article 6-4 des statuts de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, proposée et votée, à l'unanimité des voix, par l'assemblée communautaire lors de sa réunion du 23 février 2012, selon la nouvelle rédaction suivante :

#### 6-4 – ENFANCE et JEUNESSE

##### Objectifs :

- ↳ Développer les différents modes de gardes pour aider les familles
- ⇒ Aide à la gestion des projets liés aux jeunes et à l'enfance dans le cadre des contrats signés avec Jeunesse et Sports et la CAF notamment le contrat éducatif local, le contrat petite enfance et le contrat temps libre. Etudes, créations et gestion, de nouvelles structures d'accueil qui seront déclarées d'intérêt communautaire.
- ⇒ Gestion et animation de Relais Assistantes Maternelles en collaboration avec d'autres collectivités.
- ⇒ Création et Gestion des services d'accueil de la petite enfance sur le périmètre de la Communauté de Communes (micro-crèches qui seront définies d'intérêt communautaire)
- ⇒ Conduite de projets sociaux qui seront déclarés d'intérêt communautaire autres que ceux liés aux jeunes et à l'enfance visés au premier alinéa.
- ⇒ La Communauté de Communes adhère à la mission locale du territoire de la communauté.
- ⇒ Conventonnement avec d'autres collectivités ou organismes en matière d'accueil enfance/jeunesse

##### RAJOUT :

- ⇒ **Gestion des services de restauration et garderie scolaires sur le périmètre de la Communauté de Communes.**
- ⇒ **Le conseil communautaire s'engage à délibérer dans un délai de quatre mois (à compter de la date de l'arrêté préfectoral) sur le rapport de la CLECT concernant le transfert de charges et produits de ladite compétence.**

##### Accompagnement scolaire et transfert de charges

L'accompagnement scolaire organisé par la Mairie étant pour moitié lié au périscolaire, la question du transfert de la moitié de cette charge est abordée. Il est décidé de réunir la commission R.P.I. afin d'étudier la meilleure solution possible.

## **VIII. Validation du nouveau règlement du cimetière communal**

La commission cimetière a travaillé sur la rédaction d'un nouveau règlement pour le cimetière. Compte tenu que quelques remarques restent à intégrer pour que celui-ci soit finalisé, ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **IX. « Ratio promus-promouvables »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nouvelles dispositions ont été énoncées par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007.

En effet, l'article 35 de la loi du 19 février 2007 a introduit à l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 une nouvelle disposition qui prévoit que, pour tout avancement de grade, à l'exception des grades de la filière sécurité, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Monsieur le Maire précise également que ce taux, dit « ratio promus / promovables » est librement fixé par les assemblées délibérantes et peut varier entre 0 et 100 %.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion en date du 08 mars 2012,**

- **DÉCIDE** d'adopter pour tous les grades un ratio de 100% ;

- **PRÉCISE** que compte tenu des effectifs réduits à un agent dans certains grades, que si l'application d'un ratio aboutit à un chiffre décimal, ce chiffre sera alors arrondi à l'entier supérieur ;

- **SE RÉSERVE**, vu le besoin de recul quant à l'appréciation de la pertinence des ratios, la possibilité, de revenir sur les termes de la présente délibération au vu, notamment du nombre d'agents promovables, des priorités en matière de création d'emplois d'avancement et des disponibilités budgétaires ;

- **RAPPELLE** que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de la compétence exclusive du Maire, après avis de la Commission Administrative Paritaire,

- **AUTORISE** et **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne application de la présente décision.

- *Arrivée de Fabrice LAUNAY*

## **X. Compte rendu des réunions, des groupes de travail et des commissions**

 Réunion avec le C.A.U.E.

Pascale REMONDINI relate la réunion ayant eu lieu entre les élus des groupes 2 et 3 avec Armelle VOINIER, paysagiste conseil du CAUE dans le cadre de l'étude de la construction d'une nouvelle Mairie et de l'aménagement de l'espace Foyer-École-Mairie. Pascale REMONDINI a rédigé un compte-rendu de cette entrevue. Le CAUE adressera son rapport écrit prochainement. Ce dernier assistera la commune gratuitement jusqu'au dépouillement des offres qui seront reçues dans le cadre de la procédure de marché public.

 Commission O.M.

Philippe RUPIN rappelle le passage à la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec une facturation à blanc la 1<sup>ère</sup> année. Les foyers seront équipés de bacs dont la contenance sera adaptée à la composition du foyer. Le système retenu est la facturation au nombre de collectes du bac. Les élus demandent à Philippe RUPIN de faire part à la commission OM de la Communauté de Communes de leurs remarques relatives à l'incitation à sortir le bac approximativement une fois par mois. Une réunion publique est prévue le jeudi 7 juin à 19h au foyer communal.

 Communauté de Communes du Sud Dijonnais

Le Conseil Communautaire réuni le 22 mars a décidé d'acquérir la parcelle AB 77 appartenant aux consorts GORGET, d'une contenance de 19,05 ares, située sur la commune de Saulon-la-Rue (zone UBa « à vocation d'équipement d'intérêt général ») dans un but de réserve foncière.

## CLE de l'Abbaye

Fabrice LAUNAY rend compte de la réunion de la Commission Locale d'Énergie qui s'est tenue ce jour au foyer communal de Saulon-la-Rue et transmet les remerciements de Monsieur Pascal GRAPPIN, Président de la CLE ainsi que ceux de Monsieur Jacques JACQUENET, Président du SICECO pour le prêt de la salle.

- Il a été rappelé la nécessité de prévenir le SICECO en amont de tout projet de lotissement, divisions, etc. afin d'étudier les besoins d'extension et de renforcement de réseaux ;
- Une formation à l'utilisation du Système d'Information Géographique (SIG) a été demandée par Fabrice LAUNAY pour la secrétaire de Mairie et lui-même.
- Le SICECO a fait remarquer qu'il convient de ne pas faire intervenir d'entreprises sur les poteaux d'éclairage public sans préalablement avertir le SICECO comme ce fut le cas pour l'installation des radars pédagogiques.

## Conseil d'École

Le Conseil d'École s'est réuni le 16 mars à Saint-Philibert. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2012/2013 sont de 48 en maternelle et de 81 en élémentaire (soit 2 élèves en moins en élémentaire). Pour la rentrée 2013, départ de 21 CM2 et arrivée de 14 CP soit un effectif en élémentaire de 74 élèves. (avec peut-être une menace possible de fermeture) Une kermesse aura lieu le samedi 30 juin précédée de la remise des calculatrices offertes par le C.C.A.S.

Le prochain Conseil d'École aura lieu à Saulon-la-Rue le 22 juin.

## **XI. Questions diverses**

### Élections

Les élus définissent la composition du bureau de vote et les tours de tenue de bureau pour les deux tours de l'Élection Présidentielle du 22 avril 2012.

### Demande de location d'un pâtre

Monsieur le Maire rappelle que les pâtis ont été attribués par délibération en date du 05 décembre 2011. Une habitante de Féney a sollicité la location d'un pâtre par mail en date du 14 novembre 2011 auquel la commune avait répondu que l'attribution des pâtis était réservée aux habitants de la commune. Madame Nathalie BONNETEAU a réitéré sa demande par téléphone le 25 janvier 2012 et par mail en date du 23 février 2012. Monsieur le Maire soumet cette demande aux membres du Conseil Municipal en précisant que cette année, un seul pâtre n'a pas été attribué.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **RAPPELLE** que les pâtis sont prioritairement réservés à l'usage des habitants de la commune ;

Compte tenu de la disponibilité d'une parcelle et compte tenu des motivations de la présente demande,

- **DÉCIDE** d'attribuer le pâtre n° 105 à Madame Nathalie BONNETEAU pour l'année 2012 ;
- **CHARGE** Fabrice LAUNAY de la mise en œuvre de cette attribution ;
- **DIT** qu'il convient que ce pâtre soit disponible si un habitant de la commune souhaite le louer lors de l'inscription pour les pâtis 2013 (en octobre 2012) ; dans ce cas, Madame BONNETEAU serait avisée de la non reconduction de son pâtre au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre ;
- **DIT** que le montant de location pour l'année 2012 est le même que celui appliqué aux habitants de Saulon-la-Rue soit 10 € pour 6 ares.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h05.